

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision DSNA/D N° 210073 en date du 28 mai 2021 modifiant la décision DSNA/D n°190146 du 10 juillet 2019 portant organisation de la direction des opérations de la direction des services de la Navigation Aérienne

NOR: TRAA2117329S
(*Texte non paru au Journal Officiel*)

Le Directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n°2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 2 août 2002 modifié fixant le classement en listes des organismes de contrôle de la circulation aérienne ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne) ;

Vu la décision DSNA/D n°190146 du 10 juillet 2019 modifiée portant organisation de la direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'avis du comité technique placé auprès du directeur des opérations de la direction des services de la navigation aérienne en date du 12 mai 2021,

Art. 1^{er} :

L'article 2 de la décision du 10 juillet 2019 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

« L'échelon central de la direction des opérations comprend :

- la structure de direction constituée du directeur et d'adjoints ;
- le domaine « sécurité et performance » ;
- le domaine « espace » ;
- le domaine « systèmes, infrastructures et programmation technique » ;
- le département « administration ».

Art 2:

L'annexe relative à la répartition des aérodromes au sein des services de la navigation aérienne est modifiée ainsi qu'il suit, à compter du 15 juillet 2021 :

Région Parisienne	Athis-Mons	
		Paris-Orly
		Toussus le Noble
		Paris-Roissy CDG
		Paris-Le Bourget
		Melun-Seine
		Pontoise-Cormeilles
		Lognes-Emerainville
		Saint Cyr-École
		Meaux-Esbly
		Chavenay-Villepreux
		Paris-Issy les Moulineaux

Article 3 :

Le directeur des opérations est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 28 mai 2021.

Le directeur des services de la navigation aérienne

M. GEORGES